

Participatory and Empowering community based Approaches for Resilience

PEAR+ III

Lignes directrices pour la préparation d'une proposition

*Partenaires soumissionnaires pour considération dans la
mise en œuvre*

Mars 2017

Table des matières

Contents

Acronymes	4
Introduction	6
SECTION I - PEAR+ Phase III stratégie et approche	7
1. APERCU GENERAL	7
1.1. Ancrage Institutionnel	7
1.2. Une plateforme d'excellence.....	9
1.3. Phase III	10
2. Strategies	10
2.1. Stratégie- Une program de résilience pour la paix fondée sur l'analyse de risque ..	11
2.2. Programmation pour la consolidation de la paix	12
2.3. Protection social	15
approche	15
1. L'approche communautaire participative	15
2. Communication pour le Développement	16
3. Genre	17
4. Flexibilité and Innovation	18
5. Partenariats avec les communautés	18
1. Introduction	20
2. conditions pour participer a l'appel de concepts	20
2.1 Eligibilité	20
2.2 Composition des soumissionnaires.....	20
2.3 Intégrité	21
2.4 Redevabilité.....	21
2.5 Programme Coopération Agreement.....	21
3. termes de references.....	22
3.1 Activités pour toutes les organisations soumissionnaires	22
3.2 Présentation des zones de santé présélectionnées	22
3.3 Durée et budget	23
4. Baseline, analyses et mécanisme de suivi.....	23
4. Processus de selection	24
4.1 Soumission.....	24
4.2 Critères de sélection.....	24
4.3 Calendrier	28

Acronymes

ACP	Approche Communautaire Participative
ARCC	Alternative Response for Communities in Crisis
C4D	Communication pour le Développement
CPAP	Comité Provincial pour l'Appui à la Pacification
DSCR2	Document de Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté deuxième génération
HACT	<i>Harmonized Approach to Cash Transfers</i>
IR	Résultat intermédiaire (intermediate result)
ISSSS	Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation dans l'Est de la RD Congo (ou I4S)
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation en RD Congo
NK	Nord Kivu
OCB	Organisation communautaire de base
ONG	Organisation non gouvernemental
PCA	Program Coopération Agreement
PEAR	Participatory and Empowering community based Approaches for Resilience
RDC	République Démocratique du Congo
RRMP	Réponse Rapide au Mouvements des Populations
RRR	Retour, la Réadaptation et de la Réinsertion
SSU	Stabilisation Support Unit
STAREC	Programme National de Stabilisation et Reconstruction
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement
WASH	Eau et assainissement (<i>water, sanitation and hygiene</i>)
ZS	Zone de Santé

Introduction

Ces lignes directrices ont été élaborées pour guider l'appel aux propositions pour la mise en œuvre du programme «Participatory and Empowering community based Approaches for Resilience» de l'UNICEF, ci-après dénommées PEAR + III, dans les zones de santé (ZS) de Komanda et Nyakunde, territoire d'Irumu, province d'Ituri. Les informations présentées devraient fournir aux parties intéressées des orientations programmatiques suffisantes pour élaborer une proposition, un cadre logique et un budget estimatif qui permettra la sélection finale d'un partenaire d'exécution PEAR+ III à Ituri. Les documents soumis par le candidat sélectionné serviront de base à un document de programme et à un éventuel accord de coopération (PCA) multi-annuel entre le partenaire d'exécution et l'UNICEF.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections principales:

La **section I** présente une introduction au programme, avec un bref aperçu de son historique, des plans pour sa troisième phase et des opportunités programmatiques à considérer. La section I fournit également des informations sur la stratégie, ainsi qu'un résumé des approches proposées; cette information devrait informer la conception des programmes soumis par des candidats.

La **section II** fournit des informations sur les procédures administratives relatives à la soumission d'une proposition.

Les annexes qui accompagnent ces lignes directrices fournissent des informations supplémentaires requises pour élaborer une proposition compétitive. L'**annexe A** fournit des informations sur l'orientation programmatique pour chaque secteur d'intervention à considérer dans le cadre du programme PEAR+ III. L'**annexe B** fournit la logique d'intervention du programme, afin de guider le développement des interventions des candidats dans un cadre logique.

SECTION I – PEAR+ Phase III stratégie et approche

1. APERÇU GENERAL

Depuis 2006, PEAR+ assiste les communautés dans les zones de refuge et de retour au Nord Kivu, au Sud Kivu et dans l'ex-Province Orientale, ainsi que les communautés vivant dans des zones affectées par les conflits violents inter / intra-communautaires au Tanganyika, transition d'un contexte caractérisé par des situations d'urgence cyclique vers un environnement propice à la paix et au développement. Grâce à une approche multisectorielle, PEAR+ a aidé plus de 827 000 femmes, filles, garçons et hommes à améliorer leurs accès aux soins de santé, l'éducation et les services d'eau et d'assainissement de qualité tout en favorisant un environnement sécuriser et propice pour les femmes, les enfants et leurs communautés.

Depuis son lancement, PEAR+ a de plus en plus concentré ses efforts sur la réduction des vulnérabilités à travers le développement de communautés résilientes grâce à l'approche de transition. Un accent particulier mis sur la rupture du cycle de conflits violents qui a caractérisé l'Est de la RDC au cours des dernières décennies à accorder une considération croissante à la transformation des conflits ainsi qu' une réflexion stratégique sur les approches favorisant la bonne gouvernance et la participation communautaire.

La stratégie de programme de PEAR+ III doit continuer à refléter l'engagement à fournir aux populations bénéficiaires, aux dirigeants et aux autorités administratives et techniques un appui plus durable et mesurable en influençant positivement la dynamique communautaire et en renforçant les mécanismes de résilience existants. L'accent mis sur le renforcement de la résilience communautaire pour la paix comme moyen de réduire la vulnérabilité aux chocs et aux facteurs de stress reste à l'avant du programme; la nouvelle définition de l'acronyme PEAR, qui est «Participatory and Empowering community based Approaches for Resilience» reflète l'engagement de l'UNICEF à mieux comprendre, soutenir et renforcer la résilience des communautés.

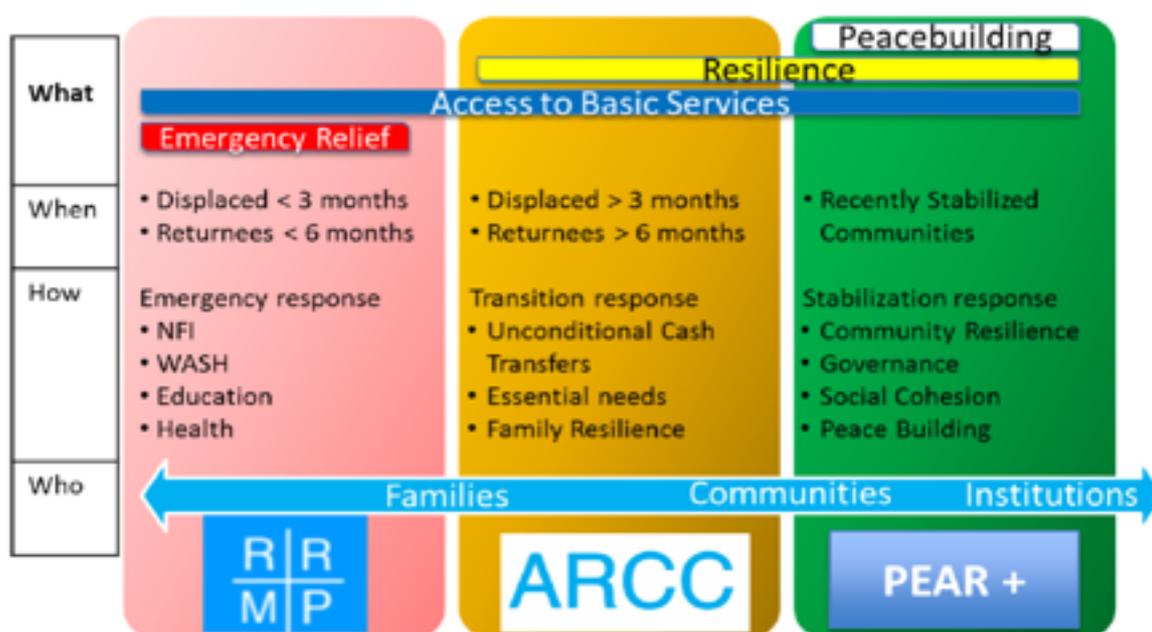
1.1. Ancrage Institutionnel

Interne- Programmation de transition de UNICEF

Afin de répondre efficacement au caractère chronique de la situation d'urgence alimentée par les conflits dans l'est de la RDC, l'UNICEF a élaboré une stratégie globale visant à aligner l'aide humanitaire de courte durée comme celle fournie par la Réponse Rapide au Mouvements des Populations (RRMP) au programmes de transition et de stabilisation tels que l'intervention Alternative Response for Communities in Crisis (ARCC) et PEAR+. PEAR+ contribue spécifiquement au résultat intermédiaire (IR) 5.3 du « Country Program Document (CPD)» d'UNICEF (2013-2017), en lisant «la résilience des communautés dans les zones de transition est accrue grâce à l'accès durable aux services sociaux de base et au renforcement de la capacité des communautés à gérer les risques liés aux conflits» dans l'accord

de coopération de l'UNICEF avec le gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Figure 1 Programmation d'Urgence d'UNICEF



Alors que l'UNICEF accompagne les communautés et les institutions se dirigent vers le développement grâce à une résilience communautaire renforcé et sur base d'un appui à la consolidation de la paix par le biais de PEAR+, les programmes d'urgence de l'UNICEF peuvent également fournir une assurance contre l'impact des chocs soudains. L'accès aux services de base comme moyen de garantir le bien-être des enfants et de leurs mères demeure une priorité de l'UNICEF à chaque étape du continuum de programmation d'urgence au développement. Tout au long de la programmation, l'UNICEF travaille aux niveaux individuel, familial, communautaire et institutionnel pour identifier les acteurs et les actions qui peuvent avoir l'impact positif le plus important et le plus durable.

Externe UNDAF

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) formulé pour la période 2013-2017 est un outil stratégique visant à promouvoir la cohérence et l'efficacité des programmes des Nations Unies en appui aux priorités nationales de la RDC. En tant que tel, il donne un aperçu des résultats stratégiques (effets) et des résultats intermédiaires (produits) pouvant faire l'objet de programmes individuels ou conjoints entre les agences du système des Nations Unies. Il appuie les principaux piliers du Document de Stratégie de croissance et de

réduction de la pauvreté deuxième génération (DSCR2) qui définit une liste de priorités pour la période 2011-2015¹.

Le programme de PEAR+III contribue spécifiquement au « Effet 3 » qui vise à ce que « Les populations et en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables bénéficient d'une offre accrue de services sociaux de base de qualité avec un intérêt particulier pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix ». Il contribue également aux Effet 1 (le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC) et 6 (Toutes les régions de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits humains et la réduction des tensions et conflits).

International Security and Stabilization Support Strategy (ISSSS)

En 2009, PEAR+ est devenu la contribution programmatique de l'UNICEF au 4e pilier (Retour, la Réadaptation et de la Réinsertion (RRR)) de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation dans l'Est de la RDC (ISSSS ou I4S), mise en place pour opérationnaliser le programme du gouvernement de la RDC pour la stabilisation et reconstruction de l'est du Congo, le STAREC. Entre 2009 et 2015, PEAR+ a été considérée par l'Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS ou SSU - Stabilisation Support Unit) de la MONUSCO et le STAREC comme une contribution programmatique au trois des cinq piliers de la ISSSS : 1/ Dialogue Démocratique ; 2/ RRR - Retour, Réintégration et Relance socio-économique ; 3/ Lutte contre les violences sexuelles.² L'UNICEF prévoit que PEAR+ III continuera de contribuer aux efforts de l'ISSSS et à d'autres initiatives de stabilisation, telles que les plans de développement locaux et les plans d'action provinciaux.

1.2. Une plateforme d'excellence

Passant maintenant à sa troisième phase de programmation, PEAR+ III a acquis de riches connaissances d'expérience. L'évolution du contexte, ainsi que la capacité accrue de démontrer les avantages des mécanismes novateurs, ont également contribué à la réflexion régulière autour de la direction programmatique. Déjà, entre 2013 et 2015, beaucoup de travail a été fait pour renforcer la composante de l'approche communautaire participative (ACP) à travers la mise en place des comités «villages amis des enfants», dénommés Chikembe. Les Chikembes a fourni un forum à un groupe représentatif de membres de la communauté et de spécialistes sectoriels pour : élaborer des plans de développement communautaire et d'atténuation des risques ; mobiliser des ressources ; superviser les actions communautaire ; et relever les défis et opportunités sectoriels. Ils constituent

¹Plan-cadre des Nations Unies pour L'assistance au Développement -UNDAF 2013-2017, Republic Democratique du Congo

² « La stabilisation est un processus intégré, holistique, mais ciblé permettant à l'Etat et la société de renforcer leurs responsabilités mutuelles et leur capacité de gérer et atténuer les causes des conflits violents existants ou émergents, en créant les conditions d'une amélioration de la gouvernance et de développement à long terme. » (Résolution 2053 du Conseil de Sécurité des NU)

également un forum approprié pour développer les compétences de transformation des conflits. Dans la structuration des approches communautaires, l'UNICEF a également accompagné le gouvernement de la RDC à développer et valider un manuel « PARTICOM » ou participation communautaire multisectoriel autour de la structure dénommée CAC ou Cellule d'Animation Communautaire.

PEAR + III s'appuiera sur l'ACP, ainsi que d'autres opportunités, y compris :

- Opportunité de donner la priorité à une stratégie transformationnelle pour la parité genre, en mettant le bien-être et le potentiel des femmes et des filles au premier plan de la résilience pour la programmation de la paix;
- Opportunité de renforcer les contributions à l'amélioration de la cohésion sociale verticale (relations entre la société et le gouvernement, et entre les services gouvernementaux aux niveaux local, territorial, provincial et national) toujours en consolidant les approches favorisant la cohésion sociale horizontale (inter et intracommunautaire);
- Opportunité d'améliorer les systèmes de redevabilité et de suivi grâce à l'ACP, avec une attention particulière dans l'implication accrue des acteurs étatiques;
- Opportunité de prendre une approche intentionnée pour transformer les conflits en abordant des moteurs de conflit spécifiques au contexte;
- Opportunité de s'appuyer sur une stratégie de sortie existante et bien établie;
- Opportunité de multiplier et passer à l'échelle les investissements et l'impact du programme en cherchant la complémentarité et en promouvant la collaboration;
- Opportunité de renforcer les mécanismes de protection communautaire par le biais de transferts monétaires.

Dans cette troisième phase de programmation, PEAR + continuera à travailler avec des structures communautaires établis pour développer la compétence et la capacité de concevoir, de mettre en œuvre et de mettre en œuvre des plans de paix et de développement communautaires.

1.3.Phase III

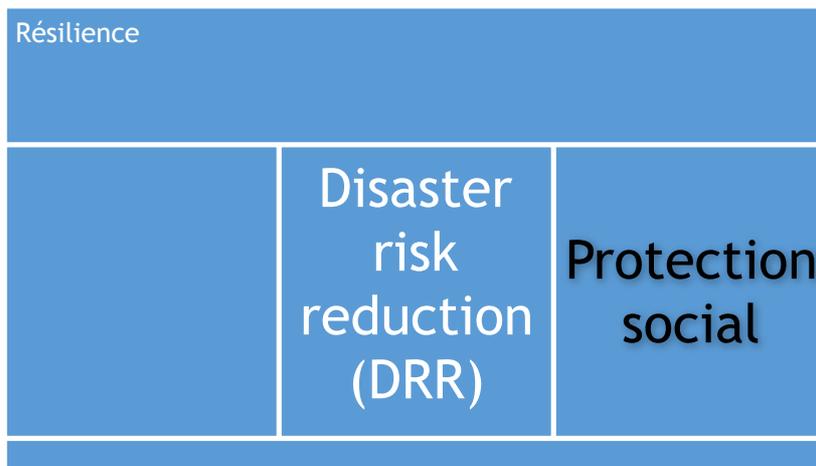
La phase III de PEAR + sera mise en œuvre dans un total de trois zones sanitaires pour trois ans (2017-2019): Zone de Santé (ZS) de Rwanguba (Rutshuru, NK) et Komanda et Nyakunde (Irumu, Ituri). Une cible de 300 000 bénéficiaires est attendue (100 000 en NK et 200 000 en Ituri). Les détails sur les activités proposées, ainsi que les détails relatifs à la zone de l'intervention, se trouvent à la section II et aux annexes A et B.

2. STRATEGIES

Figure 2 Cadre de Résilience

La stratégie de PEAR + III est basée sur le cadre de

résilience de l'UNICEF, avec un accent particulier sur les piliers de consolidation de la paix et de protection sociale. Il s'agit donc d'une approche complémentaire à deux volets qui vise à renforcer la résilience de la communauté dans l'est de la RDC en: (1) construisant un



environnement propice à la paix et au développement durables grâce à un meilleur accès aux services sociaux; (2) brisant le cycle des conflits violents en investissant dans les ressources locales pour s'attaquer aux moteurs de conflit.

À son niveau le plus élémentaire, un soutien à l'accès et la qualité des services sociaux a démontré des effets sur la paix à court terme. Toutefois, l'accès aux services sociaux de base est également considéré comme moyen essentiel au développement à long terme du capital social en travaillant à la fois à la cohésion sociale verticale et horizontale, en renforçant le contrat social entre l'État et son peuple et en favorisant la collaboration intercommunautaire et la cohabitation pacifique. La stratégie du programme se concentre alors sur une série d'actions de renforcement mutuel visant à stimuler la dynamique requise pour stimuler des actions communautaire pour la transformation et transition, tout en considèrent le nécessité d'investir dans le développement des mécanismes et capacités individuels, communautaires, environnementaux et structurels pour améliorer la résilience.

2.1.Stratégie- Une program de résilience pour la paix fondée sur l'analyse de risque
 Comme le stipule son Plan Stratégique (2014-2017), «l'UNICEF s'engage à renforcer sa participation à la réduction systématique de la vulnérabilité aux catastrophes et aux conflits par le biais de programmes de pays fondés sur des programmes conçu sur une analyse des risques, tout fois en contribuent à renforcer la résilience». La conception de la mise en œuvre de PEAR+III devrais se faire sur base d'une analyse et une compréhension approfondie des risques, des vulnérabilités et des mécanismes de résilience propres au contexte. L'UNICEF définit la résilience comme «**la capacité des enfants, des ménages, des communautés et des systèmes à anticiper, gérer et surmonter les chocs et le stress cumulatif de façon à promouvoir les droits de chaque enfant, en accordant une attention spéciale au bien-être des enfants, les plus vulnérables et défavorisés.** »

La résilience ne doit pas être considérée comme un résultat ou un titre, mais plutôt comme une lentille, qui aide les communautés à anticiper, à gérer et à prévenir les tensions (comme le tissu social effiloché, une mauvaise gouvernance

ou une infrastructure sous-développée) et les chocs (comme les épidémies, les catastrophes naturelles ou manifestations de violences). La résilience assure un filet de sécurité de soutien aux membres les plus vulnérables de la communauté, avec un accent particulier sur le bien-être des enfants et des femmes, qui est un élément essentiel de la programmation de résilience soutenue par l'UNICEF.

Mettre l'accent sur la résilience pour la paix permet d'envisager plus largement la multidimensionnalité des risques encourus par les communautés de l'est de la RDC. L'effet incontestable que les conflits violents et cycliques ont sur la vulnérabilité aiguë des communautés est placé au centre de la stratégie programmatique. Les efforts visent donc à réduire la dépendance des communautés vis-à-vis des mécanismes d'absorption et de résilience adaptative et à se concentrer d'avantage sur le développement intentionnel de mécanismes et de capacités de résilience transformationnelle.

Une approche axée sur les processus privilégie l'amélioration de la confiance et de la collaboration entre les différents niveaux de la société en tant que moyen de mettre en place la base requise pour la transition. D'office, il prend en compte la nécessité de travailler sur les composants environnementaux et structurels nécessaires à la construction d'une communauté résiliente. Egalement, il prend en compte la nécessité de s'attaquer aux moteurs de conflit en augmentant le capital social et la capacité de la communauté à transformer les dynamiques, à régler les disputes et à s'approprier leur passage vers la stabilisation.

La capacité du programme à s'engager avec le gouvernement de la RDC est considérée comme un élément essentiel d'un programme réussi. Un paysage caractérisé par une complexité des risques en évolution exige un leadership gouvernemental pour coordonner des interventions intégrées et durables, toutefois en s'attaquant aux facteurs structurels de vulnérabilité. La programmation axée sur la résilience nécessite également la coordination et la collaboration avec autres acteurs sur le terrain afin de renforcer les synergies entre les actions humanitaires, de transition et de développement. En outre, la mise en commun des efforts et la complémentarité des domaines d'expertise d'une manière coordonnée sont censés avoir un effet multiplicateur sur l'impact.

Programmation sensible aux risques environnementaux

L'accent sur la considération de la capacité collective à aborder les risques de conflits ne devrait pas remplacer la nécessité d'intégrer une stratégie au tour de la réduction des risques de catastrophe dans la programmation. Cela permet aux collectivités de mieux se préparer et d'atténuer les effets des catastrophes naturelles telles que les inondations, les sécheresses, les éruptions volcaniques, etc. Elle doit aussi être utilisée comme un moyen d'élaborer des programmes.

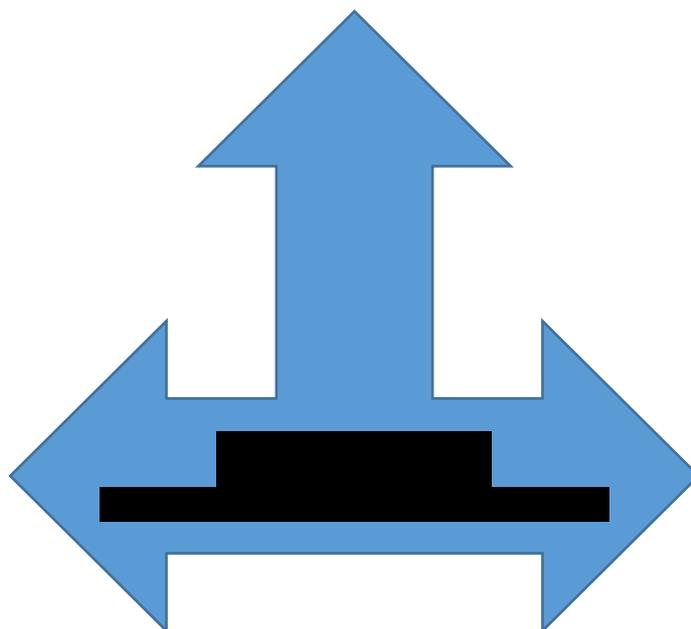
2.2. Programmation pour la consolidation de la paix

Figure 3 Trois niveaux de la consolidation de la paix

UNICEF définit la consolidation de la paix comme une gamme

d'activités, de projets et de programmes visant à réduire le risque d'une déchéance ou d'une rechute dans un conflit violent et destructeur. La consolidation de la paix implique une gamme multidimensionnelle de mesures:

- Adresser les moteurs et conséquences de conflit;
- Renforcer les capacités nationales, communautaires et individuelles pour traiter efficacement les conflits;
- Établir des fondements pour une paix et un développement durables.³



Comme avec toutes les interventions de consolidation de paix réussies, le programme PEAR+III doit être ancrée dans une analyse de conflit contextualisée et inclure un accent sur la **cohésion sociale verticale** et la **cohésion sociale horizontale**. Le développement des **capacités et des contributions individuelles**, avec une attention particulière à l'inclusion des femmes et des jeunes, vers la paix devrait être considéré comme un élément essentiel de la stratégie du programme.

L'avantage comparatif de PEAR+ III dans le domaine de la consolidation de la paix est enraciné dans son approche multisectorielle axée sur les secteurs des services sociaux et son engagement auprès d'un large éventail d'acteurs clés au niveau individuel communautaire, politique et; cela peut soutenir efficacement des processus constructifs et des capacités vers la cohésion sociale et la transformation. Parce que la prestation de services sociaux est souvent considérée comme un bien commun et comparativement «non politisée», si elle est entreprise équitablement, une telle programmation peut réduire les divisions au sein des différents groupes et entre les différents groupes, réduire les incitations à la violence et fournir des mécanismes pour renforcer la confiance et la coopération. Une gestion efficace et transparente de la prestation des services sociaux permet la promotion d'un climat propice à un dialogue constructif, offrant ainsi la possibilité de renforcer la cohésion intercommunautaire ainsi que les relations entre l'État, les institutions et la population. Sur cette base, les communautés sont plus préparées et aptes à travailler ensemble pour aborder les facteurs de conflit.

Le programme doit veiller à ce que les voix des divers groupes marginalisés et / ou sous-représentés- en particulier les enfants, les jeunes et les femmes - soient inclus dans le processus de consolidation de la paix.

³ UNICEF Guide to Peacebuilding Programming

Capacité et contribution individuelle

PEAR+ III aide les individus à renforcer leur capacité d'anticiper, de gérer, d'atténuer, de résoudre et de transformer les conflits violents; de résister à son impact et de s'engager dans des processus inclusifs de changement social, tout en augmentant leur résilience. Le PEAR+ III accordera une attention particulière aux besoins, aux capacités et à l'espace disponibles pour accroître les contributions des groupes les plus vulnérables et/ou sous-représentés de la communauté, ainsi que les ressources souvent inexploitées parmi les femmes et les populations de jeunes.

Cohésion sociale horizontale

PEAR+ III fournit un espace sûr pour contribuer aux interactions inter et intra-communautaire. Des forums communautaires représentatifs offrent l'occasion de traiter les problématiques et les opportunités de consolidation de la paix grâce. Ces mêmes forums fournissent un cadre propice pour mener des formations et dialogues sur la transformation des conflits, comme les défis et les opportunités identifiés autour de l'accès et la gestion des services sociaux et des plans de développement communautaire. Ces séances de dialogue menées par la communauté se sont révélées être un moyen de (re)construire des relations au sein de communautés qui ont été effilochées en raison d'années de conflits violents et de déplacements réguliers

Cohésion sociale verticale

La prestation de services de base est une fonction étatique essentielle qui sous-tend le contrat social entre un État et son peuple. PEAR+ III utilise la prestation de services de base comme catalyseur autour duquel les communautés engagent un dialogue revigoré sur le sens du contrat social entre l'État et le citoyen. En tant que tel, la manière de mettre en œuvre et les activités complémentaires associées à PEAR+ III devraient chercher à aborder les dynamiques fondamentales qui ont été identifiées comme favorisant la transition réussie des conflits violents. Le renforcement de cette relation permet de créer un contrat social entre les autorités étatiques/coutumières locales et les communautés et peut aider à soutenir la durabilité des investissements réalisés dans les interventions PEAR + une fois que les partenaires de mise en œuvre sont partis.

Sur un plan plus structurel, l'accent mis sur la cohésion sociale verticale devrait traiter les faiblesses et les lacunes entre les différents prestataires de services, divisions et ministères. C'est un moyen d'accroître la durabilité de l'action et de permettre des occasions de plaider.

Le dividende de la paix

Améliorer l'accès aux services sociaux et renforcer les filets de sécurité sociale pour les membres les plus vulnérables de la communauté est perçu comme un moyen de réduire l'incitation et/ou la vulnérabilité de la communauté aux conflits violents. L'amélioration de la capacité à transformer les conflits de manière non violente devrait également contribuer à réduire la violence.

2.3. Protection social

Afin de créer un environnement favorable pour le développement humain et la réalisation des droits des enfants dans un contexte de conflit chronique, la protection sociale visera à améliorer la résilience des communautés grâce à une meilleure accessibilité et la disponibilité des services sociaux de qualité. Au même temps, UNICEF et ses partenaires de PEAR+III, y compris le gouvernement de la RDC, travaille pour un environnement et système politique plus propice pour une prise en compte des besoins multiples des plus vulnérables.

Plus précisément, PEAR+ III est mis en œuvre de manière à utiliser la protection sociale comme un moyen de contribuer à la réduction des vulnérabilités en:

1. veillant à ce que les services sociaux soient accessibles et adaptés aux besoins spécifiques des personnes les plus à risque, y compris les enfants, les personnes handicapées, les femmes et les jeunes filles et les jeunes à risque ;
2. veillant à ce que les mesures de protection sociale soient accessibles à tous, y compris aux plus vulnérables et exclus ;
3. veillant à ce que les questions sous-jacentes, y compris les iniquités, soient adressées ;
4. fournissant des filets de sécurité supplémentaires, par exemple à travers des transferts en espèces, pour les personnes les plus défavorisées ;
5. Le pilote des transferts monétaires comme moyen de contribuer aux réseaux de protection sociale pour les membres les plus vulnérables de la communauté

APPROCHE

L'approche de PEAR+ III est centrée sur la nécessité d'assurer que les ménages et les communautés les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre soient considérés, tout en s'attaquant aux inégalités et en habilitant les communautés à participer activement à des processus de transition positifs. Il reste axé sur l'enfant, tout en cherchant continuellement à contribuer à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience de l'enfant, de sa communauté et du système plus large qui répond à ses besoins spécifiques.

1. L'approche communautaire participative

L'approche communautaire participative est l'épine dorsale de PEAR+ III, ce qui permet aux communautés de faire la transition vers un contexte qui favorise le développement pacifique et équitable, tout en veillant à ce que les efforts intersectoriels soient coordonnés et renforcés. Favorisant la réflexion autour de la multi dimensionnalité du risque et de la vulnérabilité, il favorise une approche combinée, cohésive et complémentaire pour construire des mécanismes de

résilience communautaire. Une approche centrée sur le processus, qui utilise le dialogue, l'apprentissage et l'action, peut contribuer au développement de conditions sociales dans lesquelles le changement est possible⁴.

L'approche communautaire de PEAR+ III devrait tenir compte des huit composantes suivantes:

1. Promouvoir l'approbation communautaire
2. Tirer parti des ressources existantes
3. Le soutien de divers dirigeants, y compris des femmes, des autorités traditionnelles, non traditionnelles, etc.
4. La représentation inclusive, en prennent en compte les minorités, les femmes, les enfants, les populations déplacées, etc.
5. La prise en compte de la dynamique autour du pouvoir, de la diversité et de l'inclusivité
6. Les ressources communautaires, couvrant les ressources humaines, matérielles, techniques et financières
7. Les liens avec les institutions et les structures formelles et non-formelles
8. Un suivi participatif qui garantit la transparence et la mise en responsabilité des acteurs

La mise en place des « Chikembe » dans le PEAR+II dans la zone de Bunyakiri a fourni un cadre pour piloter l'approche CBA avec des bons résultats. Ce comité « village Ami des Enfants » a servi comme forum multisectoriel et inclusif de la population villageoise, en intégrant les représentants des différents comités existant dans les villages, avec une assurance de la représentation des groupes traditionnellement exclus des forums de prise de décision, comme les femmes, les enfants et les jeunes en risque. En favorisant le dialogue, la cohésion sociale et l'auto-prise en charge, les Chikembes ont pu prendre en charge un bon nombre des initiatives communautaires, soutenues à travers le projet, en mettant en place la fondation nécessaire pour rendre durables les actions même après la fin du cycle programmatique. Cette phase du programme devrait s'appuyer sur les leçons apprises et chercher à utiliser les structures existantes et d'accroître l'espace pour un dialogue inclusif comme un moyen de contribuer à la programmation communautaire.

2. Communication pour le Développement

Communication pour le développement (C4D) peut fournir des ressources essentielles pour la programmation de la transition dans les sociétés affectées par

⁴ UNICEF Framework for community based approaches 2012

les conflits. Le rapport de l'UNICEF sur la cartographie mondiale (2013) affirme que «la communication est essentielle à la consolidation de la paix et à la promotion d'un dialogue significatif pour surmonter et transformer les conflits et établir une paix durable». Dans ce contexte, C4D pour la consolidation de la paix est définie comme une gamme d'outils et de méthodes participatives et comme «un processus social qui favorise le dialogue et des conversations significatives pour réduire et prévenir les risques de conflit ou de rechute. »⁵

PEAR+ III devrait intégrer des actions de communication pour le développement visant à ouvrir un espace sûr pour le dialogue, l'action et la promotion d'une évolution positive des normes sociales. Il peut également inclure une composante de plaidoyer, en utilisant une approche ascendante pour apporter les changements structurels nécessaires pour favoriser des communautés plus résilientes et une composante communication pour le changement de comportements pour l'adoption d'attitudes et pratiques individuelles et communautaires positives et favorables aux droits, au développement et au bien-être des enfants.

3. Genre

Gardant en tête l'impact des inégalités des genres sur la stabilisation et le fait que les inégalités des genres sont un moteur et non pas seulement un symptôme d'un conflit, le programme PEAR+III s'engage à développer une riche stratégie qui vise à s'assurer un espace protecteur et un environnement propice pour prendre en compte les besoins et promouvoir la participation active des filles et femmes. Cette stratégie vise à transformer les relations inégales entre les sexes afin de promouvoir le partage du pouvoir, le contrôle des ressources et le processus décisionnel. Conformément au Plan d'Action sur l'Égalité des Sexes de UNICEF, le PEAR+ III voit des actions favorisant «des résultats équitables pour les hommes et les femmes en tant que catalyseur d'un monde plus équitable non seulement aujourd'hui, mais aussi à long terme, en redéfinissant les rôles et les rapports de pouvoir des hommes et des femmes de demain. »

L'approche doit être spécifique au contexte et peut être basée sur deux axes transformatifs et complémentaire en se concentrant sur: (a) l'épanouissement et l'autonomisation socio-économique et politique des femmes; et (b) le changement des normes concernant le genre, avec un accent sur la masculinité et la féminité positive. Les structures civiles de l'État, les bureaux techniques et les institutions de l'enseignement supérieur local seront prioritaires en tant que partenaires de mise en œuvre afin de renforcer les capacités locales et d'assurer la durabilité des efforts.

⁵ UNICEF Guide to Peacebuilding Programming

Figure 4 Approche transformationnel de genre



4. Flexibilité and Innovation

PEAR+ III restera flexible pour répondre à des priorités spécifiques de la communauté, ouvert à des opportunités de complémentarité et donc capable de mieux soutenir la dynamique locale et les mécanismes de résilience existants. En vue de la qualité et de l'impact, le programme assure également l'espace pour l'innovation.

5. Partenariats avec les communautés

PEAR+III met un accent particulier sur les partenariats afin d'accroître les synergies, de renforcer les liens entre les acteurs et actions au niveau communautaire, du territoire et de la province, et pour promouvoir une approche que vise un meilleur rapport coût-efficacité grâce aux économies d'échelles résultantes. Le programme promeut une approche de partenariat qui prend en considération les organisations sélectionnées pour l'implémentation, les acteurs et la société civile dans les communautés avec qui nous travaillons, les divisions techniques et leurs Ministres, les communautés, les autres actions en cours, en plus des agences des Nations Unies et les bailleurs.

Le renforcement des capacités des bureaux étatique (divisions techniques, bureaux étatiques, autorités, structures de développement) est une composante majeure du programme au niveau de l'investissement dans une cohésion verticale. Il est mené à travers des formations techniques et dans la gestion et leadership, avec des appuis matériels, logistiques et financières. Une implication directe pour le suivi et l'encadrement de la mise en œuvre du projet forme la base du partenariat programmatique. La diversité et nombre des partenaires gouvernemental reflète la multi-sectorialité promu par le programme d'UNICEF, qui travaille en étroite collaboration avec les Ministère et leurs divisions suivants : Ministère du Plan ; Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l'intérieur ; Ministère du Développement rural ; Ministère de l'Education Primaire Secondaire et Professionnelle, Ministère de la Santé, Ministre de la Justice et Ministère de la Communication.

Au niveau communautaire, l'APC permet à PEAR+III d'investir d'une manière qui développe les compétences locales pour une résilience accrue. L'utilisation et

l'implication de structures existantes, comme par exemple les structures de la Cellules Provincial d'Appui à la Pacification (CPAP), devront être considérées pour l'implication dans le programme. Ainsi, le programme vise à éviter de créer des nouvelles structures (sauf en cas de besoin) mais plutôt à soutenir des processus et forums de dialogue qui sont informés, représentatifs, redevables et focalisés sur le développement de la résilience pour la paix.

SECTION II – Orientations pour les candidats soumissionnaires

1. INTRODUCTION

La section II de ce document présente les conditions, modalités et termes de référence pour les organisations intéressées à poursuivre le processus de sélection de partenaire PEAR+III dans les zones de santé de Komanda et Nykunde, en Irumu, Ituri.

2. CONDITIONS POUR PARTICIPER A L'APPEL DE CONCEPTS

2.1 Eligibilité

2.1.1 Cette étape est ouverte à tous les organisations⁶, seules ou en consortium, qui sont enregistrés en RD Congo comme organisation de société civile, ONG, et/ou ASBL.

2.1.2 L'organisation ou lead du consortium (soumissionnaire) devrait démontrer sa capacité à gérer un consortium et des budgets pluriannuels, de taille similaire.

2.2 Composition des soumissionnaires

2.2.1 PEAR+ III encourage les partenariats entre les organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales et internationales, les organisations confessionnelles et les organisations communautaires de base (OCB) dans le but de compléter leurs expertises, de renforcer les connaissances locales et d'assurer la viabilité à long terme. Une collaboration proposée avec un ou plusieurs bureaux étatiques et division techniques afin d'assurer une coordination et suivi technique, en plus d'une implication étatique accrue, est aussi fortement encouragée.

2.2.2 UNICEF reste ouverte à plusieurs modalités de soumission :

- Une organisation peut soumettre seule
- Un consortium d'organisations, peuvent soumettre sous la direction d'un « lead ». Les leads ont l'habilitation de proposer des organisations qui ne se retrouvent pas sur la liste des organisations présélectionnées.

2.2.3 Les soumissionnaires sont fortement encouragés à soumettre des propositions pour **couvrir la totalité des actions du programme**, en démontrant une méthodologie de multi-sectorialité compréhensive, complémentaire et alignée aux stratégies et approches décrites dans la première section du document.

2.2.4 La composition finale du consortium gagnant peut-être renforcée par des propositions programmatiques d'UNICEF ; c'est-à-dire, UNICEF se réserve le droit de demander l'intégration d'une ou de plusieurs propositions et de techniciens-

⁶ Organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, organisations communautaires, fondations, mouvements civiques, organisations confessionnelles et instituts de recherche et universités

expert dans un consortium. La décision finale de composition sera négociée entre UNICEF et le lead du consortium.

2.2.5 UNICEF se réserve le droit de demander des documents administratifs supplémentaires des membres du consortium tout au long du processus de sélection.

2.3 Intégrité

2.3.1 Toutes les organisations intéressées à postuler au présent appel d'offres doivent prouver leur alignement avec les valeurs fondamentales de l'UNICEF en complétant l'**Annexe C**.

2.3.2 Les candidats sont priés de déclarer tout conflit d'intérêts dans le cadre de leur candidature et de la mise en œuvre du programme. Pour éviter tout doute, un fonctionnaire du gouvernement ou politicien impliqué sous une forme quelconque dans un organisme demandeur - y compris en tant que membre non-exécutif du conseil d'administration constitue un conflit d'intérêts. Il en est de même pour tout lien familial proche avec des fonctionnaires exécutifs.

2.4 Redevabilité

2.4.1 Les engagements minimums de PEAR+III sur la redevabilité (voir **Annexe I**) envers la population affectée seront prioritaires sur le plan des relations avec les communautés bénéficiaires. Cela permettra de garantir que les bénéficiaires ainsi que les membres de la communauté et des parties prenantes en général auront accès aux bons canaux pour demander des clarifications ou pour déposer une plainte. Ce schéma est également censé assurer la possibilité de mener des actions correctives et des améliorations tout au long du cycle du programme, de garantir le professionnalisme des partenaires d'exécution ainsi qu'un niveau plus élevé d'intervention pour les bénéficiaires avec une attention particulière sur les personnes ayant des besoins spécifiques.

2.5 Programme Coopération Agreement

2.5.1 Les OSC gagnantes signeront des accords de coopération au titre des programmes ou **Programme Coopération Agreement (PCA)** avec l'UNICEF. Ce document contractuel doit être considéré comme l'accord qui définit le cadre du partenariat entre l'organisation et l'UNICEF. Le PCA définit les droits et obligations de l'UNICEF et de l'OSC bénéficiaire du programme PEAR+ III, ainsi que les conditions générales du partenariat. Il est mis en œuvre par le biais d'un ou plusieurs documents de programme, avec une durée de validité égale ou inférieure à celle du PCA. Vue la nature de ce document, il pourrait s'avérer que certains candidats aient déjà un document de ce type en place. Dans ce cas, si le PCA parvient à couvrir la totalité de la période des activités proposées, l'organisation signera seulement un **document de programme**.

2.5.2 L'**annexes A et B** présente les informations clés, y compris la logique d'intervention à respecter ainsi que les orientations sur accent spécifique des

interventions sectorielles. La proposition soumise à son tour fournira la base pour le partenaire sélectionné et UNICEF finalisera le document de programme.

2.5.3 Le canevas budgétaire (**Annexe G**) demande une présentation de budget et plan de travail par année.

2.5.4 L'optimisation de la performance financière du programme doit nécessairement suivre les procédures « Harmonized Approach to Cash Transfers (HACT) » que vous trouverez en **Annexe D**.

2.5.4 Pendant la durée du programme, l'UNICEF se chargera de mettre en place toutes les activités d'évaluation et d'assurance conformément à sa procédure HACT, y compris la communication des constatations aux échelons supérieurs afin d'y donner suite.

3. TERMES DE REFERENCES

3.1 Activités pour toutes les organisations soumissionnaires

3.1.1 Les activités proposées devront se conformer avec les engagements multisectoriels (santé, WASH, éducation, protection, C4D) partagés dans **Annexe A**, et dans leur ensemble refléter un ancrage dans la stratégie (résilience pour la paix) et les approches (approche communautaire et transformation de conflit) partagées dans ce document. Toutes propositions devraient se placer dans la logique d'intervention détaillée dans **Annexe B**.

3.1.2 L'UNICEF reste ouverte aux suggestions et propositions de reformulation dans la logique d'intervention comme présentée dans **Annexe B**. Néanmoins, toute proposition de changement devrait faire partir d'un processus de validation rigoureuse et devrait être accompagnée par une solide justification. À ce titre, l'UNICEF recommande que les partenaires élaborent des propositions en utilisant le cadre logique fourni. Le soumissionnaire doit démontrer son expertise et son expérience à travers des activités proposées et des indicateurs.

3.1.4 Si la cartographie conduite par le(s) soumissionnaire(s) pendant la période de conception du concept identifie un acteur déjà en place qui couvre un secteur ou séries d'activités, le(s) soumissionnaire(s) devra(ont) utiliser cette information pour démontrer une approche complémentaire et/ou justifier la non-prise en compte de ces actions.

3.2 Présentation des zones de santé présélectionnées

3.2.1 Le programme proposé devrait être implémenté dans les zones sanitaires de Nyakunde et Komanda. La proposition devrait proposer une intervention capable à atteindre un total de d'environ 200 000 bénéficiaires.

3.2.2 Les soumissionnaires sont encouragés à démontrer leur expérience dans la zone et/ou capacité de s'assurer une complémentarité et coordination avec d'autres acteurs dans la zone. Ceci est une opportunité pour les ONGs prestataires et les services déconcentrés de l'état de : (i) faciliter la convergence des

interventions au niveau des aires de santé, (ii) optimiser les ressources allouées à la mise en œuvre des interventions, (iii) réaliser des économies d'échelle et (iv) faciliter l'échange d'informations entre les partenaires au niveau local de façon à renforcer la concertation et de synergie avec les autres intervenants dans la zone.

3.3 Durée et budget

3.3.1 La durée du programme PEAR+ III a Ituri sera d'environ 30 mois (juste qu'à novembre 2019).

3.3.2 Avec les fonds actuels, le budget pour les 30 mois est estimé **autour de \$4 millions USD**.

3.3.3 Au moins **\$1 million USD** de l'enveloppe mentionné ci-dessus devrait être dirigé vers le pilote protection sociale à travers les transferts monétaires (output 2.4) qui sera implanté dans les trois Zones de santé PEAR + implémentation (Rwanguba, NK et Komanda et Kyakunde, Ituri).

4. Baseline, analyses et mécanisme de suivi

3.4.1 Une analyse des dynamiques communautaire sera menée par UNICEF. Cette étude fournira un Baseline pour les indicateurs qualitatifs du programme. Le rapport serait partagé avec le partenaire sélectionné afin d'informer la finalisation du programme avec UNICEF.

3.4.2 L'analyse de situation fournira des informations sur les dynamiques de pouvoir et les aspects de participation dans les forums communautaires, spécifiquement à propos des mécanismes de gestion des services de base. Cependant, il est attendu que les soumissionnaires démontrent dans la proposition une compréhension approfondie des dynamiques de conflit et de pouvoir pour ancre leurs interventions.

3.4.3 Le partenaire devrait inclure dans sa proposition une Baseline afin de collecter des indicateurs quantitatifs, en particulier en ce qui concerne l'accès aux et demande pour les services sociaux.

3.4.4 Le partenaire de mise en œuvre, sous la coordination de l'UNICEF, assurera le suivi régulier des activités du programme dans un manier inclusive et participative et redevable auprès des bénéficiaires. Ainsi, une proposition d'un plan de monitoring devait accompagner la proposition.

3.4.5 Le programme met de la valeur sur la capacité de démontrer l'impact ; dans ce sens, le programme est prêt à investir dans des recherches-action. Alors que le budget de cette recherche opérationnelle restera en dehors de l'enveloppe mentionné ci-dessus, et géré directement par l'UNICEF, les consortiums devraient être conscients et prêt a participer aux interventions programmatiques additionnelles.

3.4.5 Des forums et mécanismes de coordination et suivi devront être également proposés par les soumissionnaires comme moyen d'assurer une communication

régulière avec les communautés et bénéficiaires sur l'avancement du programme, ainsi qu'avec les autres partis prenant du programme.

4. PROCESSUS DE SELECTION

4.1 Soumission

4.1.1 Les propositions de projets, constituées de tous les documents demandés dans la checklist (**Annexe J**) doivent être déposées avant vendredi le **5 mai 2017** à 23.59 (GMT +2). Les documents doivent être envoyés par e-mail aux adresses suivantes :

- jkiernankulage@unicef.org
- nkominami@unicef.org
- nmuderkereza@unicef.org

4.1.2 Le format de proposition à utiliser se trouve à l'**Annexe E** (canevas narrative), **Annexe F** (canevas de thématique), **Annexe G** (canevas budgétaire).

4.1.3 L'UNICEF invite tous les candidats à compléter les documents de programme mentionnés ci-dessus ainsi que ceux mentionnés dans la checklist (voir **Annexe J**) avec toutes les annexes supplémentaires qu'ils estiment pertinentes pour que le comité d'évaluation puisse procéder à une appréciation la plus complète possible de leur proposition.

4.1.4 Les projets devraient être rédigés en français.

4.1.5 Une séance de questions et réponses sera tenue dans la salle de réunion d'UNICEF à Bunia au le **6 Avril, 2017 à 15h**.

4.1.6 Autrement, les organisations sont invitées à compiler et à envoyer leurs questions ultérieures et demandes de clarification au sujet de ces lignes directrices, des documents en annexe ainsi que sur le processus de manière générale, aux adresses électroniques suivantes :

- jkiernankulage@unicef.org
- nkominami@unicef.org
- nmudekereza@unicef.org

Les questions et réponses seront affichées sur Pona na Bana jusqu'au 28 avril 2017. Après cette date, l'UNICEF ne peut pas garantir que les questions peuvent être répondues.

4.2 Critères de sélection

4.2.1 Un comité composé d'agents de l'UNICEF intersectoriels examineront les candidatures pour les évaluer selon différents critères, notamment:

- a. **Capacité stratégique et technique**

- i. **Expertise dans le secteur de transition, transformation social/ conflit, et/ou CBA:** connaissances présentés ; compétences spécifiques ; spécialisation et antécédents, stratégies et approches ; etc.
- ii. **Qualité et capacités techniques :** qualité technique des approches et interventions sectoriel
- iii. **Pertinence et qualité des stratégies et activités:** Stratégie de résilience ; complémentarité des activités multisectoriels proposées ; approche CBA ; etc.
- iv. **Liens communautaires- relations avec la communauté, connaissance des dynamiques locales, capacité du programme pour une implantation à l'échelle locale :** programme(s) en cours dans la zone d'intervention ; connaissance du contexte local ; confiance des communautés locales ; réseaux existants ; mécanismes de consultation et de retour d'information des communautés proposer/tester ; connaissance et complémentarité avec autres actions en cours.
- v. **Investissement dans le développement des compétences locales :** approche de partenariat et de mise en lien des acteurs au niveau local, territorial et provincial ; partenariat gouvernemental ; etc.
- vi. **Capacité et engagement dans le secteur de genre :** compétence, expérience et expertise de mettre en place une stratégie de genre transformationnel.

b. Programme

- i. **Description du programme :** qualité et concordance du narratif du programme (sous-forme du format indiqué ainsi que toutes les annexes pertinentes) avec les orientations proposées ; logique des activités, résultats et indicateurs de performance ; considération des composantes transversales ; etc.
- ii. **Plan de travail :** capacité de mise en place d'un programme ; capacité de s'assurer un accompagnement stratégique tout au long de la durée du programme ;
- iii. **Cadre de redevabilité :** mécanisme(s) de gestion des plaintes des bénéficiaires en place sur des programmes similaires, processus de partage de l'information avec les bénéficiaires et implication de la communauté dans le programme ;

c. Opérations

- i. **Capacité de gestion programmatique :** capacité à gérer l'intervention prévue, (p. ex. expérience dans la gestion des consortiums (si applicable) et d'équipes d'envergure comparable), résultats obtenus lors de micro évaluations ou d'activités d'assurance de l'UNICEF (ou autres organisme de l'ONU) le cas échéant ;
- ii. **Capacité de gestion financière :** expérience de gérer un budget multi-annuel à l'échelle de l'enveloppe proposée ; etc.

- iii. **Rapport coût-efficacité** : analyse des coûts directs (program et operations) et administratifs proposé ;
- iv. **Présence sur le territoire, accès, sécurité** : Nombre de bureaux ou antennes sur la zone couverte par l'intervention ; capacité à intervenir dans certains endroits ou sous certaines conditions de sécurité ; etc.
- v. **Collaboration antérieure avec l'UNICEF** : partenariats mondiaux et/ou locaux, y compris connaissance des politiques, pratiques et programmes de l'UNICEF.
- vi. **Contribution** du partenaire aux ressources (espèces, propriété intellectuelle, personnel, fournitures et/ou équipements) du projet, cette contribution complétera les ressources mises à disposition par l'UNICEF ; etc.

4.2.2 Les critères susmentionnés seront utilisés de façon pondérée par le comité d'évaluation selon la grille de pondération ci-dessous :

Figure 5 Grille de pondération

Composante	Sous-Composante	Pondération
Expertise et Expérience	Expérience dans le secteur de transition, transformation social/conflict et/ou CBA	40%
	Qualité et capacités techniques	
	Pertinence et qualité des stratégies et activités	
	Liens communautaire	
	Investissement dans le développement de compétences locales	
	Capacité et engagement dans le secteur de genre	
Programme	Description du programme	45%
	Plan de travail	
	Cadre de redevabilité	
Opérations	Capacité de gestion programmatique	15%
	Capacité de gestion financière	
	Rapport coût-efficacité	
	Présence sur le territoire, accès, sécurité	
	Collaboration antérieure avec l'UNICEF	
	Contribution des ressources au programme	

4.2.3 Bien que la sélection préliminaire des partenaires puisse être déterminée sur base des candidatures, il est possible que des échanges supplémentaires avec certaines organisations soient nécessaires pour obtenir des clarifications sur leurs dossiers ainsi que pour harmoniser leurs propositions dans l'intérêt de maximiser la couverture des besoins des populations concernées par le programme PEAR+III.

4.2.4 L'(es) organisation(s) sélectionnée(s) seront tenus d'assister à des réunions de discussions en personne à Bunia en mai/juin 2017. Le fait d'être sélectionné pour la séance de négociation ne garantit pas la signature d'un contrat avec l'UNICEF.

4.3 Calendrier

Activité	Date
Lancement appel aux propositions	29 mars 2017
Session question et réponse	Le 6 avril 2017, à 15h dans le bureau d'UNICEF à Bunia
Clôture du période pour des questions soumis par courriels à UNICEF	28 avril, 2017
Date limite pour les soumissions	5 mai, 2017
Notification du partenaire	Autour du 12 mai, 2017
Finalisation des documents programmatique	Mai, 2017
Lancement des activités	Le 15 juin 2017 (estimative)